

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 25 novembre 2021	N° 2021-670

Convocation du 18 novembre 2021

Aujourd'hui jeudi 25 novembre 2021 à 15h00 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Christine BOST à Mme Véronique FERREIRA
M. Alexandre RUBIO à Mme Josiane ZAMBON
M. Baptiste MAURIN à Mme Françoise FREMY
Mme Stephanie ANFRAY à M. Bruno FARENIAUX
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie JUQUIN
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Pascale BRU

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à Mme Claudine BICHET de 14h30 à 15h20 et à partir de 17h10 le 26 novembre
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Pascale BRU à partir de 18h45 le 25 novembre et à partir de 16h36 le 26 novembre
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Bernard-Louis BLANC à Mme Claudine BICHET le 25 novembre et à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Jean-François EGRON à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 14h30 le 26 novembre
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à Mme Laure CURVALE à partir de 17h24 le 25 novembre
Mme Brigitte TERRAZA à M. Frédéric GIRO à partir de 17h06 le 26 novembre
Mme Brigitte BLOCH à Mme Laure CURVALE à partir de 18h19 le 25 novembre
Mme Brigitte BLOCH à M. Patrick PAPADATO à partir de 17h le 26 novembre
Mme Andréa KISS à Mme Brigitte TERRAZA le 25 novembre
M. Patrick PAPADATO à Mme Céline PAPIN de 12h à 14h30 le 26 novembre
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Delphine JAMET à partir de 18h19 le 25 novembre

Mme Marie-Claude NOEL à M. Patrick PAPADATO à partir de 15h06 le 26 novembre

M. Nordine GUENDEZ à Mm Myriam BRET le 26 novembre
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 17h32 le 25 novembre et le 26 novembre
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE le 25 novembre et à partir de 16h45 le 26 novembre
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT le 26 novembre
Mme Simone BONORON à Mme Béatrice SABOURET à partir de 18h20 le 25 novembre
Mme Simone BONORON à Mme Eva MILLIER de 10h43 à 14h30 le 26 novembre
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY à partir de 16h50 le 26 novembre
M. Gérard CHAUSSET à Mme Anne-Eugénie GASPARD à partir de 17h20 le 26 novembre
Mme Camille CHOPLIN à Mme Eve DEMANGE le 25 novembre
M. Max COLES à M. Dominique ALCALA à partir de 17h23 le 25 novembre
M. Didier CUGY à M. Olivier CAZAUX à partir de 12h24 le 26 novembre
Mme Laure CURVALE à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH de 10h20 à 12h32 le 26 novembre
Mme Nathalie DELATTRE à M. Alain CAZABONNE à partir de 18h11 le 25 novembre

Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET le 26 novembre
Mme Fabienne DUMAS à Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 15h55 le 26 novembre
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS à partir de 14h30 le 26 novembre

M. Nicolas FLORIAN à M. Christophe DUPRAT à partir de 18h15 le 25 novembre
M. Nicolas FLORIAN à M. Dominique ALCALA à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Guillaume GARRIGUES à M. Fabrice MORETTI à partir de 18h08 le 25 novembre
M. Maxime GHESQUIERE à M. Olivier CAZAUX le 26 novembre
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Nadia SAADI le 25 novembre
Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY à partir de 17h50 le 25 novembre
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Nadia SAADI à partir de 17h50 le 25 novembre
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU le 25 novembre et à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 17h le 26 novembre
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Anne LEPINE à partir de 18h25 le 25 novembre
Mme Harmonie LECERF à Mme Delphine JAMET à partir de 18h15 le 25 novembre
M. Jacques MANGON à M. Thierry MILLET à partir de 18h40 le 25 novembre et le 26 novembre
M. Stéphane MARI à Mme Fabienne HELBIG à partir de 15h50 le 26 novembre
Mme Eva MILLIER à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 16h40 le 26 novembre
M. Jérôme PEScina à M. Christophe DUPRAT à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Michel POIGNONEC à Mme Christine BONNEFOY à partir de 18h40 le 25 novembre
M. Michel POIGNONEC à M. Fabrice MORETTI à partir de 13h17 le 26 novembre
M. Patrick PUJOL à M. Patrick BOBET à partir de 13h17 le 26 novembre
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 12h26 le 26 novembre
Mme Marie RECALDE à M. Bruno FARENIAUX à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Fabien ROBERT à M. Michel LABARDIN à partir de 14h30 le 26 novembre
Mme Nadia SAADI à Mme Harmonie LECERF à partir de 17h le 26 novembre
Mme Béatrice SABOURET à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 16h30 le 26 novembre
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Kévin SUBRENAT à M. Dominique ALCALA à partir de 17h23 le 25 novembre
M. Thierry TRIJOLET à Mme Anne-Eugénie GASPARD à partir de 15h30 le 26 novembre
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON jusqu'à 18h40 le 25 novembre
Mme Agnès VERSEPUY à M. Christophe DUPRAT à partir de 18h40 le 25 novembre et à partir de 12h02 le 26 novembre

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Absent en application de l'article 7 du règlement intérieur : M. Marc MORISSET le vendredi 26 novembre

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 25 novembre 2021	Délibération
	Direction générale Haute qualité de vie Direction de l'Eau	N° 2021-670

Exercice 2020 - Présentation des rapports annuels de l'eau potable et de l'assainissement et des comptes administratifs des syndicats mixtes dont Bordeaux Métropole est adhérente - SIAO (Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable) de Carbon Blanc et SIAEA (Syndicat intercommunal d'adduction d'eau et d'assainissement) de Saint-Jean-d'Illac - Martignas-sur-Jalle - Information

Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article D2224-3 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), dans chaque commune ayant transféré l'une au moins de ses compétences en matière d'eau potable ou d'assainissement à un ou plusieurs établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), l'exécutif de chacun des membres de l'EPCI présente à l'assemblée délibérante, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, le rapport annuel.

De plus, le compte administratif accompagnant le rapport annuel de l'EPCI doit également être communiqué lors de l'assemblée délibérante en séance publique de chacun des membres de l'EPCI (article L5211-39 du CGCT).

Au 1er janvier 2020, cinq communes de Bordeaux Métropole dépendent de structures intercommunales extérieures pour le service de l'eau potable (Carbon-Blanc, Ambarès-et-Lagrave, Artigues-Près-Bordeaux, Bassens, et Martignas-sur-Jalle), et une commune dépend d'une structure intercommunale extérieure pour le service de l'assainissement collectif (Martignas-sur-Jalle).

I) Le Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable (SIAO) de Carbon Blanc

Le Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable (SIAO) de Carbon-Blanc, créé en 1934, est un syndicat exerçant une compétence obligatoire « eau potable » sur 10 communes dont 4 communes du territoire de Bordeaux Métropole : Ambarès-et-Lagrave, Artigues-Près-Bordeaux, Bassens et Carbon-Blanc. Bordeaux Métropole qui exerce, depuis sa création en Communauté urbaine en 1966, la compétence obligatoire « eau potable » en lieu et place des communes membres, s'est substituée de plein droit aux communes d'Ambarès-et-Lagrave, Artigues-Près-Bordeaux, Bassens et Carbon-Blanc au sein du SIAO, devenant un syndicat mixte.

La compétence « eau potable » est ainsi transférée de fait au SIAO pour ce qui concerne ces 4 communes.

Synthèse du rapport annuel sur le prix et la qualité du service 2020 du SIAO de Carbon-Blanc

Un nouveau contrat de délégation de service public a été attribué à Suez Eau France pour la gestion du service public d'eau potable du SIAO à compter du 1er janvier 2020 pour une durée de 10 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2029.

Le SIAO a desservi 29 401 abonnés en 2020 (+ 1,77 % par rapport à 2019), dont 16 427 abonnés sur les 4 communes du territoire métropolitain. Le volume facturé par le SIAO en 2020 est de 4 064 208 m³, soit un volume moyen de 138,2 m³ par abonné (+ 3,5 % par rapport à 2019).

L'eau distribuée sur le périmètre syndical provient de sept forages implantés sur les communes d'Ambarès-et-Lagrave, Artigues-près-Bordeaux, Carbon-Blanc, Pompignac, Saint-Loubès et Yvrac (2 forages).

Le rendement du réseau est évalué à 78,1 % en 2020 (- 1,6 % par rapport à l'année 2019). Il est supérieur à l'engagement fixé par décret du 27 janvier 2012 (74 %) mais est inférieur à l'engagement contractuel de 82 %.

100 % des analyses sont conformes au niveau bactériologique et 98,9 % au niveau physico-chimique. Le bilan fourni par l'ARS (Agence régionale de santé) indique que l'eau du Syndicat est de bonne qualité.

La part eau potable pour une consommation de 120 m³ s'élève au 1er janvier 2021 à 215,94 € TTC (+ 0,4 % par rapport au prix au 1er janvier 2020), soit 1,80 € TTC le m³. En effet, à la suite de la passation du nouveau contrat, les tarifs ont été revus avec la fusion des tranches tarifaires 0-50 et 51-250 m³.

Sur le montant de 215,94 € TTC, 43 % reviennent à l'exploitant pour l'entretien et le fonctionnement, 28 % reviennent à la collectivité pour les investissements et les taxes (redevances et TVA) s'élèvent à 29 %.

Faits marquants de l'exercice 2020 :

- ❖ Lancement mi-novembre 2020 des travaux de réhabilitation de l'étanchéité des deux réservoirs du site de Bois-Haut. Un accident du travail a eu lieu sur le chantier en décembre 2020 ;
- ❖ En février 2020, une surpression a été enregistrée sur le réseau de Sainte Eulalie causant des dégâts en domaine privé sur des groupes de sécurité. Cet événement a été causé par la remise en marche de la station de Bois-Haut dans le cadre de la procédure de préparation du lavage de Terrefort. Celle-ci sera revue à l'avenir, afin de ne pas reproduire l'évènement ;
- ❖ Suite à un problème d'eaux rouges en mars sur Ambarès-et-Lagrave, un contrôle de la boucle complète de la déferrisation AEP La Gorp ainsi que CE Bel Air a été conduit. Aucune anomalie n'a été relevée ;
- ❖ Dans un contexte d'épisode caniculaire en juillet 2020, ont été constatés :
 - o Un record de production journalier avec 21 368 m³ prélevés le 31 juillet,
 - o Des niveaux bas atteints sur les Datz et Bellevue sur les trois derniers week-ends de juillet ;
- ❖ Plusieurs interventions sur fuites significatives sont intervenues (à Artigues-près-Bordeaux, sur la station Le Mirail et sur la production Favols) ;

- ❖ Fuite de chlore suite à la défaillance d'un chloromètre sur la station de La Gorp en septembre 2020 ;
- ❖ Rupture ligne RTC sur la station du Mirail pendant 3 jours en décembre 2020 ;
- ❖ 2,96 km de canalisations ont été renouvelés en 2020.

II) Le Syndicat intercommunal d'adduction d'eau et d'assainissement (SIAEA) de Saint Jean d'Illac – Martignas-sur-Jalle

Le Syndicat intercommunal d'adduction d'eau et d'assainissement de Saint-Jean-d'Illac – Martignas-sur-Jalle a été créé le 6 juillet 1963 pour la gestion de l'eau potable, puis la compétence assainissement a été ajoutée en 1971. Le SIAEA exerçait les compétences « eau potable » et « assainissement » sur deux communes dont l'une a été intégrée au périmètre communautaire le 1er juillet 2013 : Martignas-sur-Jalle. Bordeaux Métropole qui exerce, depuis sa création en communauté urbaine en 1966, les compétences obligatoires « eau potable » et « assainissement » en lieu et place des communes membres, s'est substituée de plein droit à la commune de Martignas-sur-Jalle au sein du SIAEA lors de l'intégration de cette dernière.

Les compétences « eau potable » et « assainissement » ont alors été transférées de fait au SIAEA pour ce qui concerne la commune de Martignas-sur-Jalle.

La compétence gestion des eaux pluviales, antérieurement assurée par la commune, a été transférée à Bordeaux Métropole qui en a confié l'exploitation à la SABOM (Société d'assainissement de Bordeaux Métropole) dans le cadre du contrat de délégation de service public de gestion des eaux usées et des eaux pluviales de Bordeaux Métropole.

Synthèse du rapport annuel sur le prix et la qualité du service 2020 du SIAEA de Saint Jean d'Illac - Martignas-sur-Jalle

- Service public de l'eau potable

Le SIAEA a conclu un contrat de délégation du service public de l'eau potable avec la société SAUR. Ce contrat a débuté le 1er janvier 2020 et prendra fin le 31 décembre 2025.

Le SIAEA dessert 6 837 abonnés en 2020, dont 3 129 abonnés sur la commune de Martignas-sur-Jalle (+ 1,8 % par rapport à 2019). Le volume total facturé par le SIAEA en

2020 est de 985 920 m³, soit un volume moyen de 144,2 m³ par abonné (+ 16,76 % par rapport à 2019).

L'eau distribuée sur le périmètre syndical provient de deux forages implantés sur les communes de Saint-Jean-d'Illac et Martignas-sur-Jalle.

Le volume acheté à d'autres services d'eau potable (Bordeaux Métropole exclusivement) est de

52 582 m³ (+ 295,5 % par rapport à 2019).

Le rendement du réseau est évalué à 93,8 % en 2020 (+ 8,8 % par rapport à l'année 2019).

100 % des analyses sont conformes au niveau bactériologique et au niveau physico-chimique. Le bilan fourni par l'ARS (Agence régionale de santé) indique que l'eau du Syndicat est de bonne qualité.

La part eau potable (redevances comprises, mais hors assainissement) pour une

consommation de 120 m³ sur la commune de Martignas-sur-Jalle s'élève, au 1er janvier 2021, à 155,60 € TTC (+ 0,3 % par rapport au prix au 1er janvier 2020), soit 1,3 € TTC le m³.

Fait marquant de l'année 2020 :

- ❖ Mai – Juin 2020 : la demande en eau sur cette période a rendu la distribution compliquée sur une semaine particulière. Le débit disponible au niveau du forage de Gabachot était très faible.
- Service public de l'assainissement collectif

Le SIAEA a conclu un contrat de délégation du service public de l'assainissement avec la société SAUR. Ce contrat a débuté le 1er janvier 2020 et prendra fin le 31 décembre 2025.

Le SIAEA dessert 6 541 abonnés en 2020, dont 3 051 abonnés sur la commune de Martignas-sur-Jalle (+ 1,5 % par rapport à 2019). Le volume total facturé par le SIAEA en 2020 est de 777 522 m³, soit un volume moyen de 118,87 m³ par abonné (+ 0,34 % par rapport à 2019).

Le service de l'assainissement du SIAEA gère une station d'épuration implantée sur la commune de Saint-Jean-d'Illac.

La facture du prix du service de l'assainissement, toutes taxes et redevances comprises, pour une consommation de 120 m³ sur la commune de Martignas-sur-Jalle s'élève, au 1er janvier 2021, à 279,51 € TTC (+ 0,5 % par rapport au prix au 1er janvier 2020), soit 2,33 € TTC le m³.

Faits marquants de l'année 2020 :

- ❖ 10 non-conformités enregistrées au niveau du rejet de la station d'épuration « Maison de l'Eau » sur la commune de Saint-Jean-d'Illac (8 ont été écartées car la station était en dépassement de capacité nominale hydraulique et/ou organique le jour des bilans 24 heures) ;
- ❖ Lors de l'épisode de pluviométrie de mi-mai 2020, l'ensemble de la structure du réseau et des postes ont été sollicités, ce qui a engendré de nombreuses interventions de débouchage et des débordements sur le milieu récepteur et chez les abonnés.

Il vous est demandé de bien vouloir prendre acte des rapports annuels 2020 de l'eau potable et de l'assainissement présentés, dont l'avis de mise à disposition du public est affiché pour une durée d'au moins un mois, conformément aux articles L1411-13 et D2224-5 du Code général des collectivités territoriales, et de prendre acte des comptes administratifs 2020 du SIAO de Carbon-Blanc et du SIAEA de Saint-Jean-d'Illac – Martignas-sur-Jalle, conformément à l'article L5211-39 du CGCT.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées – Communication effectuée.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 novembre 2021

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 2 DÉCEMBRE 2021</p> <p>PUBLIÉ LE : 2 DÉCEMBRE 2021</p>	<p>Pour expédition conforme, la Vice-présidente, Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE</p>
---	--